

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 28 avril 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. François DESPREZ, M. Paul BAERT, M. Bruno CHACORNAC, Mme Maria DA SILVA MARTINS (arrivée à 18h45), Mme Céline SINIARSKI, Mme Élodie DELATRE, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Lisa CELIER-DESPREZ (arrivée à 18h41), M. Dominique LA GANGA, Mme Julie DELTOUR (arrivée à 18h45), M. Guillaume DEPUYDT (arrivée à 19h18), Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Bernard GUELTON, Mme Sophie BOULNOIS, M. Franck MOERMAN

Date de la convocation
23 avril 2026

Transmission en Préfecture
30 avril 2026

Date de publication
30 avril 2026

Procurations :

M. Alexandre BOUVRY à M. Bruno CHACORNAC
Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°29/2026	[MARCHÉS PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commande pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers).
---	---

Vu la délibération n°CC_2026_018 du Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 26 janvier 2026 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances Incendie, Accidents et Risques Divers.

Considérant que ce marché intégrera la garantie des risques suivants :

- Assurance de la responsabilité civile et des risques annexes (indemnités contractuelles),
- Assurance de la flotte automobile et des risques annexes,
- Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- Assurance de la protection fonctionnelle des agents territoriaux et des élus,
- Assurance de la protection juridique des communes et de la Pévèle Carembault

Considérant qu'en mutualisant les procédures, ce groupement permettra de bénéficier des conseils et de l'expertise d'un cabinet spécialisé pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges, d'avoir les garanties aussi étendues et adaptées que faire se peut, et enfin d'obtenir une tarification intéressante, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que les dispositions de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De participer au groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

